

PHOTOREJUVENATION LUMIÈRE INTENSE PULSÉE (IPL)

Dernière mise à jour le 1er juin 2017

Avec l'âge les signes du temps comme les taches, les vaisseaux capillaires dilatés, les ridules apparaissent notamment au niveau des zones exposées au soleil du visage, du cou, du décolleté et sur le dos des mains.

Les lumières pulsées qui agissent par une large bande spectrale vont pouvoir améliorer plusieurs composantes de ce vieillissement :

- Composante superficielle : amélioration du teint, des taches, des rougeurs et des vaisseaux dilatés.
- Composante plus profonde de remodelage : L'action thermique de la lumière intense pulsée peut stimuler le collagène pour améliorer la texture de la peau et atténuer de façon non agressive des ridules.

Après chaque traitement, de façon progressive, votre peau paraîtra plus douce et lisse, plus tonique, plus claire, plus lumineuse et sa couleur plus harmonieuse.

Le traitement est réalisé en ambulatoire au cabinet du dermatologue en 3 à 4 séances espacées d'un mois environ sans aucune anesthésie.

Des séances d'entretien annuelles ou biannuelles peuvent être proposées ou alternées avec d'autres techniques.

La douleur peut être présente en cours d'intervention ; il s'agit d'une sensation brève de légère brûlure à chaque flash de lumière.

Immédiatement après le traitement, la peau est légèrement rouge et les taches peuvent apparaître plus foncées. Il peut y avoir une sensation de coup de soleil avec un œdème (gonflement) transitoire. De fines croûtelles vont apparaître le lendemain de la séance et disparaîtront en 10 jours environ.

Il est fondamental de ne pas prendre le soleil les jours précédents la séance et pendant toute la durée du cycle de traitement. Le maquillage est à éviter le jour de la séance de même que l'utilisation d'auto-bronzants. On recommande l'application de crème apaisante.

Tout traitement médicamenteux en cours ou débuté pendant le traitement par lumière intense pulsée doit être signalé à votre dermatologue.

Cette fiche d'information recommandée par le Groupe Laser de la Société Française de Dermatologie peut vous être remise par votre dermatologue. Si elle ne suffit pas à l'établissement d'un devis, elle concourt à donner au patient une information suffisamment claire.

La consultation d'information donne des explications claires sur les résultats escomptés, les effets secondaires et les complications possibles. Il n'y a pas de remboursement par la sécurité sociale ni d'arrêt de travail pour ces soins esthétiques. Les prix sont essentiellement fonction de la surface à traiter. Le coût global est à évaluer avec le patient et fait l'objet d'un devis signé.

Une fiche de conseils et de soins ou ordonnance post-opératoires sont remises au patient avec les coordonnées du médecin.